Cercle de silence de Toulouse

Le Cercle de silence de Toulouse aura lieu le mardi 31 octobre 2023 de 18h30 à 19h30 sur la place du Capitole. Notre rassemblement dure une heure mais vous pouvez manifester votre soutien par une participation beaucoup plus brève : même réduite à quelques minutes, votre participation nous est précieuse ! Nous vous précisons que notre rassemblement est bien déclaré à la préfecture, respectant ainsi les règles régissant les manifestations sur la voie publique.

Des nouvelles du CRA de Cornebarrieu en date du 26 octobre 2023 obtenues grâce à la CIMADE

Toujours beaucoup d'activité. Actuellement, entre 100 à 110 personnes retenues, ce qui fait un total à ce jour de 1250 personnes depuis le début de 2023 contre 1200 pour l'année complète 2022. Et les expulsions sur 2023 sont environ 300 soit 25% des personnes retenues. Comme deja constaté, ce surcroît de rétentions aggrave la dureté des conditions de vie, promiscuité, restrictions des visite et des possibilité d'accès au téléphone, et stress multiples.

Projection du film « La Spirale » le Jeudi 16 novembre à 15 h à la Médiathèque José Cabanis de Toulouse; 1, allée Jacques Chaban- Delmas ; 31500 - Toulouse

Projection ouverte à tous les publics. Entrée gratuite.

Ce film de Neus Viala soulève des interrogations, questionne nos certitudes, ouvre des débats et dénonce la politique migratoire française actuelle, contraire aux droits de l'homme.

Un communiqué de la CIMADE : "Tenir bon, ensemble, contre la déraison et la spirale de la haine »

Vendredi 13 octobre dernier, un professeur de français du collège Gambetta à Arras, Dominique Bernard, a été assassiné et deux autres personnes blessées. Rien ne peut justifier de tels actes abominables. Nos pensées vont d'abord aux victimes, à leurs familles. Elles vont aussi à l'ensemble de la communauté éducative dont le travail quotidien est essentiel pour la cohésion de notre société et la préservation de notre démocratie.

Dans ce temps qui devrait être celui du recueillement et de la solidarité, le poison de la haine, de la division se répand à nouveau. Plusieurs responsables politiques et médiatiques, d'extrême-droite ou non, ont mis en cause les associations et les élu.e.s locaux mobilisé.e.s en 2014 contre l'expulsion de la famille du tueur présumé d'Arras. La Cimade refuse de faire le lien entre ce drame et la mobilisation intervenue il y a 10 ans au nom du respect des droits d'une famille. De même qu'elle refusera toujours de considérer les trajectoires des personnes prédictibles ou déterminées par des questions d'origine, de couleur de peau ou de religion.

La Cimade dénonce par ailleurs la multiplication des informations erronées diffusées dans le débat public, par exemple le présupposé d'un lien automatique entre personnes étrangères, délinquance et terrorisme. Plusieurs personnes impliquées dans des actes terroristes étaient françaises. En outre, des dispositions existent bien aujourd'hui pour expulser des personnes étrangères notamment en cas de comportements de nature à porter atteinte aux intérêts fondamentaux de l'Etat ou liés à des activités à caractère terroriste, qu'elles aient été condamnées pénalement ou pas.

Alors qu'un projet de loi sur l'immigration va être examiné prochainement par le Parlement, des voix s'élèvent déjà pour demander son durcissement. La Cimade s'opposera avec détermination aux réponses simplistes donc inappropriées, et poursuivra son combat entamé il y a plus de 80 ans pour le respect des droits et de la dignité des personnes étrangères. Elle appelle le Gouvernement, les parlementaires, les responsables politiques et l'ensemble du corps social à tenir bon contre la déraison et la spirale de la haine. Le combat sans faille contre la radicalisation, les fanatismes et le terrorisme doit toujours, dans une démocratie comme la nôtre, s'appuyer sur le respect inconditionnel des droits fondamentaux des personnes ainsi que des conventions internationales.

Le gouvernement souhaite "doubler les places dans les centres de rétention administrative" (CRA)

Le gouvernement souhaite doubler les places dans les centres de rétention administrative (CRA) pour les porter à 3 000 d'ici 2027, a indiqué le ministre de l'Intérieur samedi 7 octobre 2023. Le ministère de l'Intérieur a précisé que les nouveaux CRA devraient se situer dans onze villes françaises: Dijon, Oissel, Nantes, Béziers, Aix-en-Provence, Goussainville, Nice, Olivet, Mérignac, ainsi que dans le Dunkerquois et à Mayotte.

Depuis 2017, le nombre de places de rétention a augmenté de 1 488 à 1 869 places. Au total, 15 922 personnes y ont été retenues en 2022 en métropole, et 27 643 en Outre-mer, selon le rapport annuel des associations de défense des migrants. Le gouvernement avait déjà évoqué il y a quelques mois cet objectif de 3 000 places. Depuis 2012, Paris a été condamné 11 fois par la Cour européenne des droits de l'Homme (CEDH) pour avoir détenu des enfants en CRA.

Depuis des années la situation des personnes retenues en CRA est régulièrement dénoncée par les associations de défense des droits de migrants. Les conditions sanitaires de ces centres font également l'objet de nombreuses préoccupations des ONG. En juillet, l'Association nationale d'assistance aux frontières pour les étrangers (Anafé) alertait dans un communiqué sur la situation dans la zone d'attente de Roissy infestée de punaises de lit. Déjà en février, La Cimade avait décidé de se retirer du CRA du Mesnil-Amelot, situé près de l'aéroport de Roissy, pour dénoncer les conditions de détention des retenus. "Les situations de violations du droit sont tellement nombreuses que l'exercice de notre mission au CRA est rendu impossible". L'un des CRA les plus récents a ouvert en janvier 2022 à Lyon, à peine plus d'un an après, faisait déjà l'objet de nombreuses critiques. "Si l'objectif de ce centre est d'en faire un modèle pour les autres, c'est très problématique", affirmait en avril 2023, le, directeur adjoint de Forum réfugiés, une association présente dans la structure pour apporter une aide administrative aux retenus. Tous les observateurs dénoncent, entre autres, les allures pénitentiaires du centre.

L'annonce sur les CRA intervient un mois avant l'examen au Sénat du projet de loi sur l'immigration, plusieurs fois reporté, et qui devrait mettre l'accent sur la régularisation de travailleurs sans-papiers dans les métiers dits "en tension". Le ministre a promis qu'il n'y aurait "pas d'appel d'air" et qu'il s'agissait "de régulariser, au cas par cas, ceux qui sont là depuis plus de trois ans en France". "Arrêtons d'être hypocrites", a-t-il affirmé, en assurant qu'il passait "[son] temps à recevoir des lettres de parlementaires de tous les partis pour [lui] demander des papiers". Une telle mesure, alors que la France régularise déjà "7 000 personnes par an pour ce motif", satisferait aussi "tous ces entrepreneurs qui nous demandent de les accompagner", a défendu le ministre.

Les 4 CRA qui doivent d'ouvrir dans le cadre du plan « CRA1 » : Périchet (seine et marne – à côté du Mesnil Amelot), Olivet, Mérignac, et Nice Les 7 CRA prévus dans le plan « 3000 places » : Goussainville (Val d'Oise), Dunkerquois, Oissel, Dijon, Nantes, Béziers, Aix-Luynes, Koungou (Mayotte). Dans la plupart de ces centres, la capacité d'accueil sera de 140 places. Pour la période de 2023 à 2027, un budget de 240 millions d'euros sur quatre ans est alloué. Mais c'est un objectif encore lointain, à voir comment ça se concrétise et à quelle échelle de temps !

Les sas : accueil temporaire ou antichambre de l'expulsion ? (information donnée par le GISTI : Groupe d'Information et de Soutien des Immigré-e-s)

Depuis le printemps, les associations ont constaté l'existence d'un nouveau dispositif qui concerne notamment les demandeurs d'asile et les personnes étrangères sansabri en région parisienne, et dont l'utilisation a été à plusieurs reprises confirmée dans la presse.

Après plusieurs évacuations de campements et mises à l'abri, de nombreux transferts de personnes ont été faits vers de nouveaux lieux d'hébergement situés en dehors de la région Île-de-France (IDF). Les associations, qui se sont rapidement interrogées sur son fondement juridique, ont finalement pu obtenir une circulaire non publiée des ministres de l' Intérieur et du logement datée du 13 mars 2023 (pour accéder à cette circulaire cliquer sur le lien).

Une fois de plus, de nouvelles règles concernant de nombreuses personnes étrangères, sont édictées en catimini et viennent grossir le lot des circulaires non publiées.

Nous espérons que votre santé est bonne et que vous prenez bien soin de vous et de vos proches.

Le Comité de Pilotage du Cercle de silence de Toulouse